

Faen infos

Éditorial

Exécution du budget 2008

La **LOLF** (Loi d'Orientation relative aux Lois de Finances) fixe des plafonds de dépenses, par "missions", et donne lieu à la fin de chaque année budgétaire à l'élaboration d'un "rapport annuel de performance".



Celui rédigé à la clôture du budget 2008 met en lumière **une dégradation du taux de remplacement** (que l'on retrouvera accentuée en 2009), **une baisse de la stabilité des enseignants en éducation prioritaire**, **une forte précarité des AVS...**



Bref, la détérioration d'indicateurs sur lesquels le ministre DARCOS avait pris des engagements formels : on allait voir ce que l'on allait voir !

En outre, le rapport annuel de performances montre qu'en plus des 11 200 fermetures de postes programmées, **le ministère a supprimé 2 506 équivalents temps plein travaillés** pourtant financés au budget.

Autrement dit, lorsque le gouvernement prévoit de fermer 16 000 emplois en 2010, c'est un minimum ! **Le total pourrait bien avoisiner ou dépasser les 20 000.**

Le rapport met également en évidence l'augmentation de 14 % des heures supplémentaires.

Au total, **44 % des enseignants effectuent des heures supplémentaires** avec une moyenne de 2,11 heures par semaine.



40 000 enseignants ont touché la prime spécifique de 500 euros réservée à ceux qui acceptent au moins trois heures supplémentaires par semaine.

Le rapport précise que les **heures supplémentaires contribuent au "non-renouvellement" de postes**, comprenez les suppressions.

Nous laissons à chacun le soin de méditer ces chiffres et leurs conséquences.

Marc GENIEZ

Budget 2010 : répartition des suppressions de postes

Selon le ministère, il n'y aurait pas « de désengagement de l'État en matière d'éducation puisque le budget [2010] de l'Éducation nationale (qui s'élève à 59,6 milliards d'euros, soit 21% du budget global de la nation) **augmente de 1,6% par rapport à 2009, soit un peu plus que l'inflation** ».



Les 16 000 postes non remplacés en 2010 se répartissent comme suit :

- 18 202 postes d'enseignants stagiaires qui passeront le concours en 2010 et qui seront directement affectés dans les classes ;
- + 2 658 ETP (Équivalents Temps Plein) dans le premier degré ;
- + 144 ETP dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire dans le second degré ;
- 600 personnels administratifs .

Le ministère fait mention, par ailleurs, de 300 postes d'infirmiers scolaires qui seront « redéployés » .

Congrès de la FAEN

Le Congrès de la FAEN aura lieu le **mercredi 18 novembre 2009** à Paris, en présence de tous les représentants des syndicats membres.



La GIPA en 2009

Le principe d'attribution de la **Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat** est désormais inscrite dans la loi.



Rappelons qu'il s'agit d'un complément financier destiné à couvrir l'écart éventuel entre l'évolution du traitement et celle de l'inflation sur la période des quatre dernières années.

Pour savoir si vous y avez droit et connaître son montant en 2009 :

- Multipliez votre indice au 31/12/2004 par 56,9235 euros ;
- Multipliez votre indice au 31/12/2008 par 54,6791 euros .

Si le premier nombre est inférieur au second, vous êtes éligible à la GIPA pour la différence de ces deux nombres.

Payer l'assiduité des élèves ...

Une très mauvaise réponse à un vrai problème



L'annonce de l'expérimentation lancée dans trois lycées professionnels de l'académie de Créteil de paiement de 10 000 euros à chaque classe en cas d'assiduité des élèves a déclenché de vives réactions auxquelles nous nous associons pleinement.

Les précisions du ministre indiquant qu'il ne s'agissait pas de donner de l'argent aux élèves mais de financer un projet collectif n'ont ni convaincu, ni rassuré.

Le décrochage scolaire et l'absentéisme, notamment dans les lycées professionnels, **constituent un vrai et grave problème** dont les principales causes sont clairement identifiées.

L'orientation subie provoque l'abandon des études d'un nombre important d'élèves, notamment au cours du premier trimestre de la première année de LP.



En outre, **certains employeurs tentent de détourner les meilleurs de leurs stagiaires** avant le passage de leur diplôme en leur faisant miroiter un salaire presque équivalent à celui des diplômés.

La crise économique qui réduit les revenus de nombreuses familles **conduit certains lycéens à effectuer des travaux** salariés, déclarés ou non, pendant leurs études.

Enfin, le développement **d'une économie parallèle** implique de façon plus ou moins importante un nombre de lycéens, et même de collégiens, difficile à évaluer et pour qui la scolarité constitue une simple "couverture". Alors, l'assiduité...

C'est bien parce que les raisons de cet absentéisme et de ces décrochages sont identifiées que nous pouvons affirmer que la **"rémunération" de lycéens assidus constitue une très mauvaise réponse.**

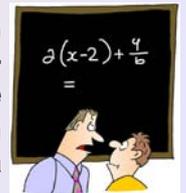
Tout d'abord parce que la **gratuité de la scolarité** est destinée à permettre l'égalité des chances, à préserver les élèves de l'influence de l'argent, cet acquis doit être préservé. Payer des élèves pour qu'ils suivent des études correspond à **une inversion des valeurs, à une autre forme de marchandisation de l'École.**

Cette mesure traduit ensuite **un gaspillage financier** dont le développement hypothéquerait gravement le budget de l'Éducation nationale. **Ce gaspillage frôle l'indécence** au moment où 13 500 postes ont été fermés à la rentrée 2009 et où 16 000 fermetures sont annoncées pour la rentrée 2010.

En outre, **elle ne règle en aucune façon les causes profondes de l'absentéisme et des décrochages** (orientation par l'échec, pression des employeurs, revenus des familles touchées par la crise, persistance d'une économie parallèle plus lucrative).

Enfin, attendre que les élèves assidus puissent faire pression sur les absentéistes et les décrocheurs au point de les faire revenir dans les établissements pour y suivre une scolarité profitable traduit **une grande naïveté.**

Des solutions existent qui consistent à améliorer l'orientation, à développer les bourses et les aides aux familles, à rémunérer les stages en entreprise, à lutter sans complaisance contre les trafics en tous genres, à donner au système éducatif les moyens de prendre en charge les élèves en difficulté dans des groupes à effectifs réduits...



Même si ce projet semble maintenant abandonné, il dénote une tournure d'esprit que nous jugeons inquiétante.

...et celle des fonctionnaires?

Dans un rapport destiné à « *optimiser la dépense publique* », le président de la Commission des Lois et de l'Assemblée nationale a proposé, le 14 octobre 2009, une série de 50 mesures d'économie.

L'une d'elles consiste à « **mettre en œuvre une incitation financière à l'assiduité dans la Fonction publique** » pour « *chaque agent n'ayant bénéficié d'aucun arrêt de travail, afin de l'intéresser à sa propre assiduité* ».

Une proposition insidieuse, laissant sous-entendre une mauvaise foi des fonctionnaires en matière d'arrêts maladie.



Scandaleux !